

Pour adhérer à La Route des SEL vous devez :

- Etre adhérent d'1 SEL
- Prendre contact avec votre correspondant (Voir la liste sur Conseil d'Animation)
- Respecter le règlement voté par le CA d'Unisverssel en 2013 :

Pour participer à la Route des SEL :

1. L'adhérent d'Unisverssel doit avoir 1 an d'ancienneté et avoir fait des échanges.
2. Le CA d'Unisverssel peut mettre son veto pour un adhérent qui crée des problèmes au sein de l'association.
3. Le demandeur doit connaître et respecter le règlement intérieur de la RdS
<http://route-des-sel.org/user/register>
4. L'adhérent est responsable de ses échanges et des personnes qui l'accompagnent sur la Route des SEL.
5. Suite à l'exclusion d'un adhérent par la RdS, le CA statuera sur la suite à donner au sein d'Unisverssel.
6. La commission RdS organisera 2 réunions par an afin de collecter les adhésions, d'expliquer le fonctionnement et d'échanger les expériences vécues.
7. La réunion la + importante se fera mi-janvier pour faire la comptabilité des nuitées et mettre à jour les carnets de route RdS.
8. Sachant qu'1 nuitée = 12 étoiles (1h de temps de service), des échanges de nuitées seront possibles dans le cadre du SEL.